



Table ronde

LES PRÉCONISATIONS POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS

- M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15
- M. FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal
- Mme LUTIC Marilyne , directrice académique
- M. LISNARD David, Président de l'AMF National
- Témoignages de maires



M. MONTIN

Président de l'AMF 15



INTRODUCTION

LA CONVENTION 2014/ 2022

LA CONVENTION POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SCOLAIRE CANTALIEN



2014

SIGNATURE DE LA 1ER
CONVENTION RURALITE



2016

SIGNATURE DU 1ER
AVENANT

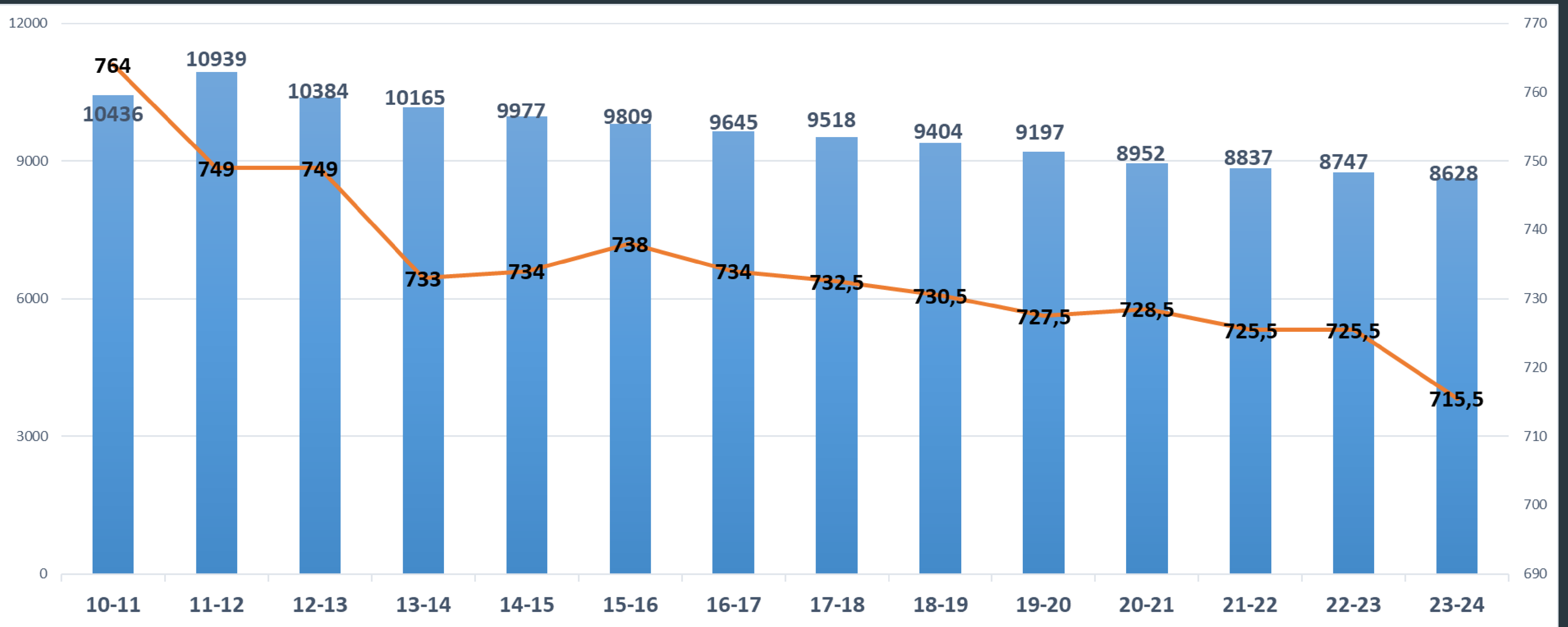


2019

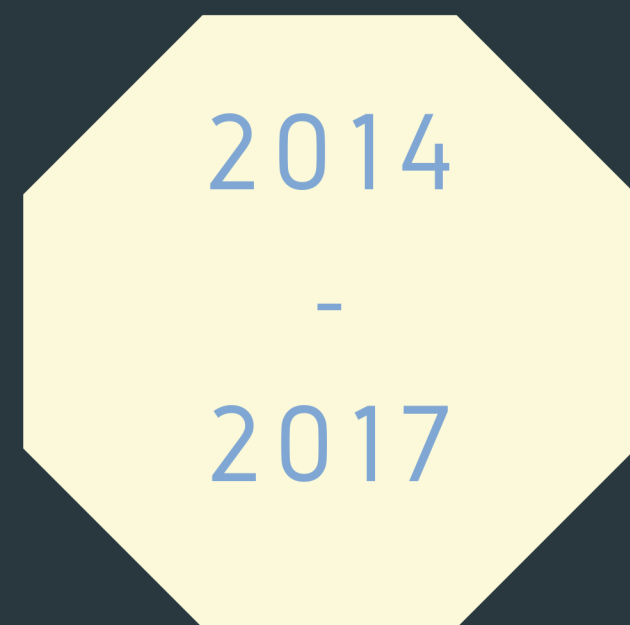
SIGNATURE DU 2EME
AVENANT

EVOLUTION EFFECTIFS- POSTES - 1ER DEGRÉ

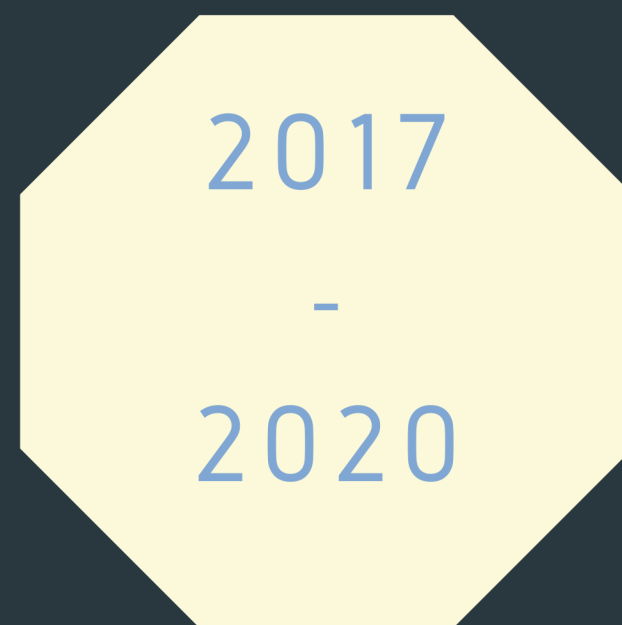
—◆— Effectifs —■— Nombre de Postes Département



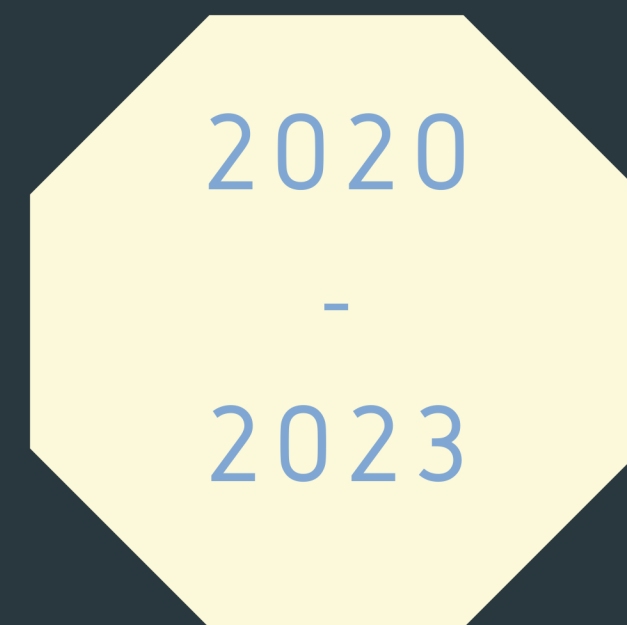
L'ENGAGEMENT DE L'ETAT



AUCUN POSTE
RENDU



POSSIBILITE DE
RENDRE AU PLUS 5
POSTES SI LES
EFFECTIFS DIMINUENT



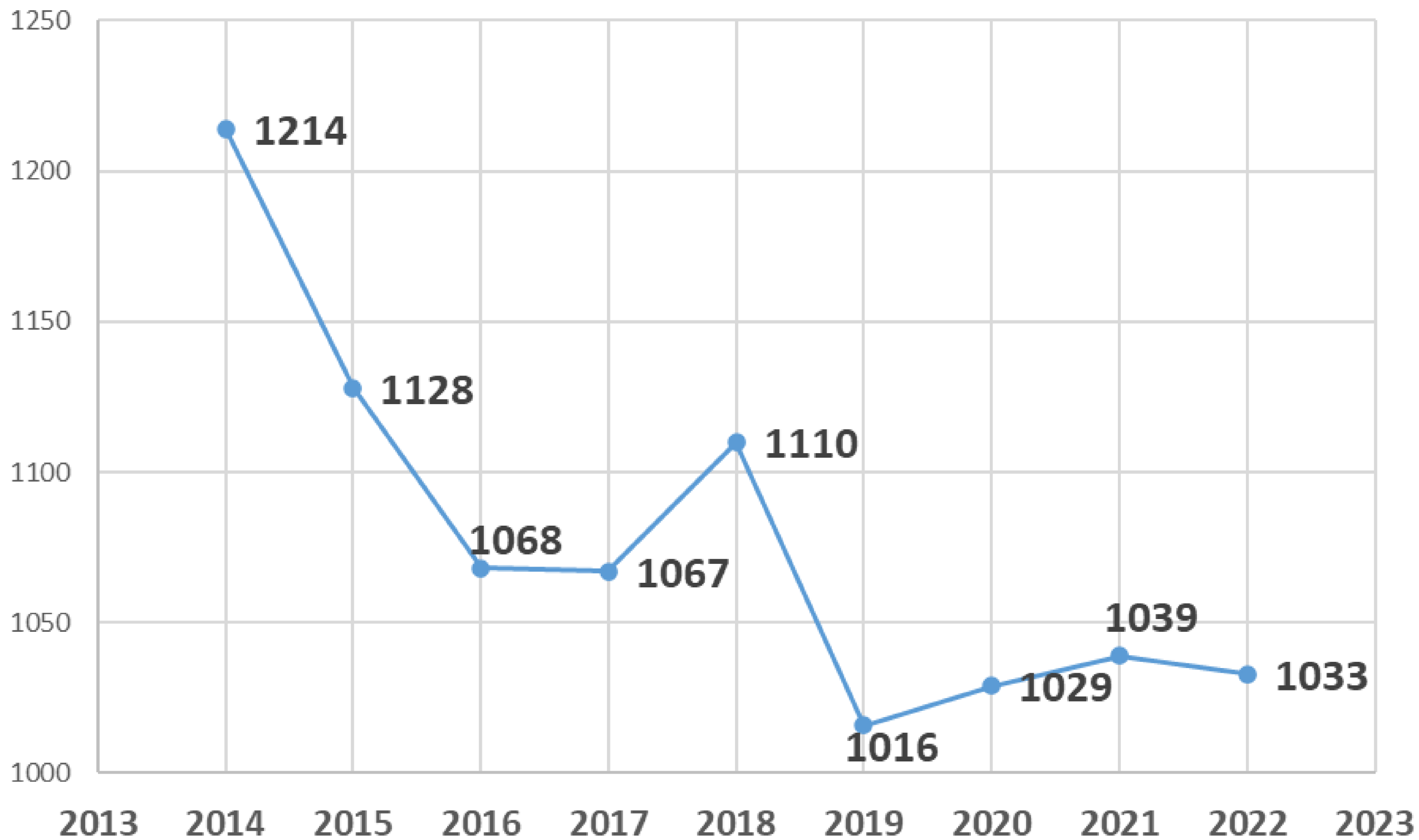
POSSIBILITE DE
RENDRE AU PLUS 3
POSTES SI LES
EFFECTIFS DIMINUENT



LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

ETAT DES NAISSANCES DOMICILIEES
2014/2022

Naissances domiciliées





NOTRE DÉMARCHE POUR ÉLABORER NOS PRÉCONISATIONS

Elaboration en bureau d'une base de départ

Discussions et amendements en CA


Rencontre avec les Maires au sein des 3 arrondissements

Echanges avec la DASEN et les IEN

Rencontres avec les partenaires (conseil départemental du Cantal, DDEN, FCPE, Syndicats (UNSA, CGT, FU, FSU))

Echanges avec l'AMF nationale et présentation en Commission Education et Territoires Ruraux

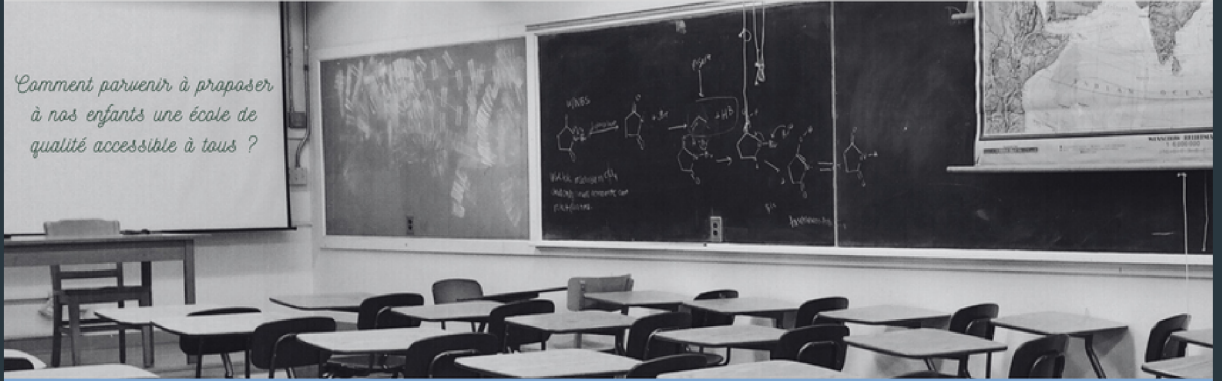
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL




L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

REUNIONS D'INFORMATIONS

Présentation et temps d'échanges pour tendre vers la rédaction de l'avenant N° 3 à la Convention ruralité



INSCRIVEZ VOUS




MAURIAc 19/12/2022 (18H-20H)	SAINT-FLOUR 05/12/2022 (18H-20H)
---	---

SAINT-FLOUR - 05/12/2022
Village d'entreprises Rozier Coren
Salle des Conférences
15 100 Saint-Flour

AURILLAC - 12/12/2022
Maison Départementale des Sports
130 Av. du Général Leclerc
15000 Aurillac

MAURIAc - 19/12/2022
Salle du Conseil Municipal
Pl. Georges Pompidou
15200 Mauriac



[Cliquez sur le lien](#)




NOS OBJECTIFS

Elaborer une démarche territoriale

 pour conserver et consolider un tissu scolaire de proximité et de qualité

Obtenir un nouveau soutien de l'Education Nationale

 pour que le nombre d'enseignants attribué au Cantal prenne en compte

- Les spécificités de ce département (géographique, démographique, climat, etc)
- La non pertinence des ratios numériques (P/E)
- L'implication des territoires (élus, partenaires, etc)



NOS PROPOSITIONS

NOS PROPOSITIONS



Impulser au sein des EPCI une réflexion sur l'avenir de l'école sur le territoire




Faire émerger le concept "d'école de territoire"




Définir une nouvelle gouvernance pour ces "écoles de territoire"




L'ÉCOLE DE TERRITOIRE

 Elle accueille les enfants de X communes qui ont décidé de se regrouper


 Elle est sur un seul site, ou sur plusieurs sites

 Elle est gérée dans le cadre d'une entente intercommunale ou chaque commune participe au financement, à la prise de décisions, au Conseil d'École

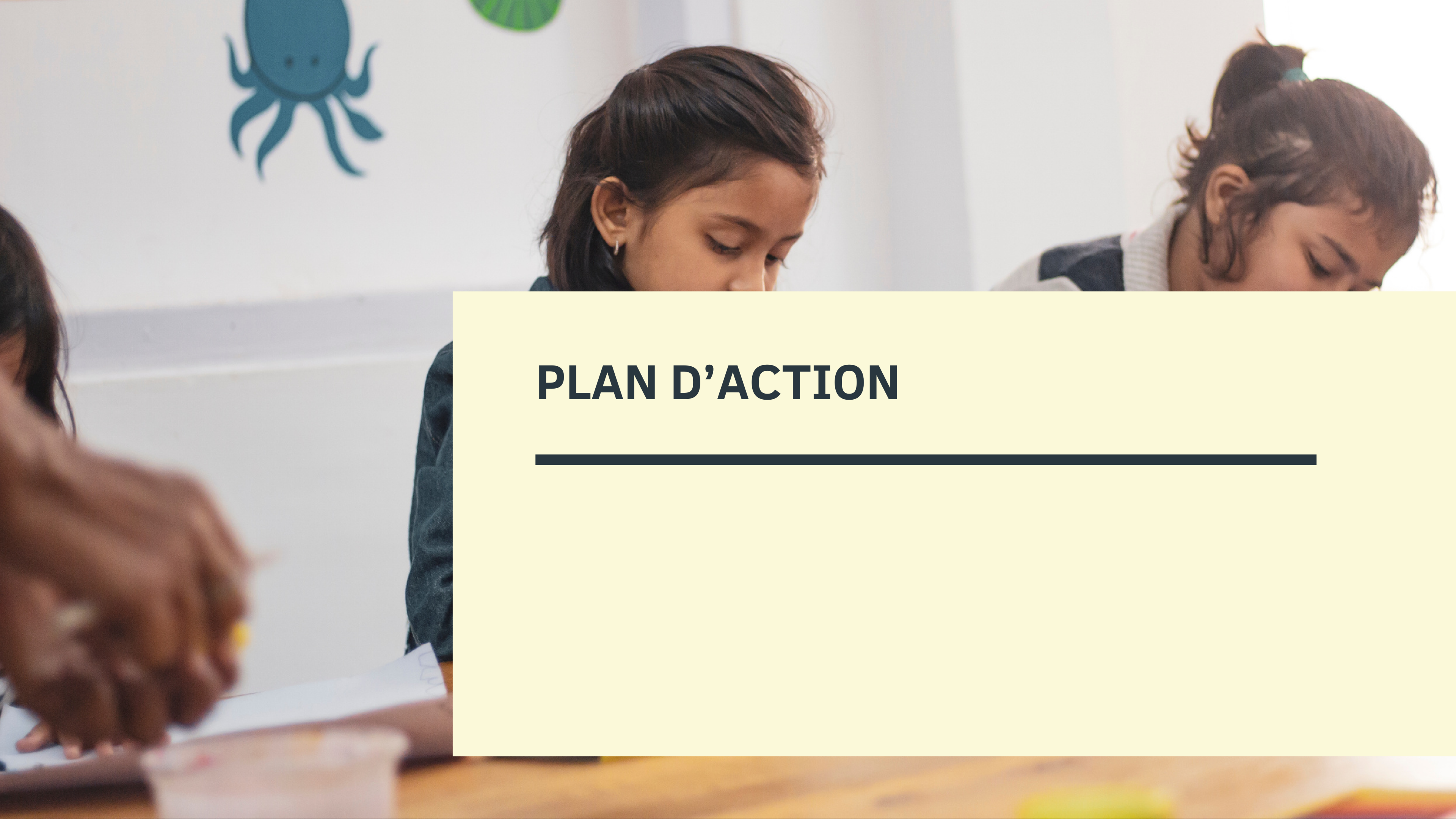
 Le temps de transport sera un élément important pour l'installation de l'école de territoire (< 30 min)

 Toutes les communes cantaliennes seront rattachées à une “école de territoire” **“ Pas de communes, sans école! ”**

 De ce fait, il n’y aura pas de concurrence entre écoles, ni dérogation (en dehors des cas réglementaires.)

 Une cohérence entre la politique Petite Enfance des EPCI et les structures maternelles sera recherchée et les liens avec la politique culturelle des EPCI développés

 Le réseau des écoles de territoire et la sectorisation des collèges seront liés



PLAN D'ACTION

1

Au sein des EPCI, une conférence des maires sera réunie pour présenter les préconisations pour l'école cantalienne.

2

Chaque commune sera tenue d'appartenir à un territoire scolaire :
" pas de communes sans école".

3

Au sein du territoire intercommunal, se dessineront des "territoires scolaires" regroupant plusieurs communes.

4 Les communes constituant le territoire scolaire se réuniront pour définir la gouvernance de leur école : participation financière, transport, garderie , restauration scolaire, activités péri et extra scolaires.

5 Ce fonctionnement de l'école de territoire sera validé par une délibération de chacun des conseils municipaux et donnera une valeur contractuelle à l'engagement de chaque commune dans le cadre d'une entente intercommunale.

6 Annuellement, une réunion de l'ensemble des partenaires éducatifs des communes constituant le territoire scolaire se initiée afin de faire un bilan de fonctionnement de l'école de territoire et de son évolution.

7 Au sein de l'EPCI, une instance de concertation sera réunie (conférence des maires par exemple), pour évoquer les propositions d'évolution du tissu scolaire de chaque école de territoire.

8 Les propositions d'évolution du tissu scolaire pourront alors être présentées aux instances compétentes (CSASD : Comité Social Administration Spécial Départemental , etc) puis au CDEN.

M. FAURE BRUNO

**Président du Conseil
Départemental du Cantal**





**MME LUTIC
MARILYNE**

Directrice Académique



M. LISNARD DAVID

Président de l'AMF



TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES MAIRES DU CANTAL

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'AMF



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

M. LISNARD DAVID

Président de l'AMF nationale

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

BRUNO FAURE

Conseiller régional, et Président du Conseil
Départemental du Cantal

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



cantal
LE DÉPARTEMENT

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DU CANTAL



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LAURENT BUCHAILLAT

Préfet du Cantal

The image features a dark teal background with four decorative orange lines: a vertical line in the top-left corner, a horizontal line in the top-right corner, a horizontal line in the bottom-left corner, and a vertical line in the bottom-right corner. The text "MERCI DE VOTRE ATTENTION" is centered in a bold, orange, sans-serif font.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**